

DOCUMENT D'INSCRIPTION

TCF carte de résident sur ordinateur

Informations vous concernant :

NOM :	Nom de jeune fille :
Prénom(s) :	
Sexe	
Date de naissance : ____ / ____ / _____	Pays de naissance :
Nationalité :	Langue usuelle :
Adresse :	
Téléphone :	
Email obligatoire :	

Avez-vous déjà passé le TCF ? Si oui, indiquez la date de la session, le nom du centre et votre numéro de candidat :

Session :

<input type="checkbox"/> 19/11/2019 (inscriptions avant le 1er/11//2019)	inscription possible dans la limite des places disponibles
--	--

Epreuves :

Compréhension orale + compréhension écrite + expression orale + expression écrite
<input type="checkbox"/> 140 €

Mode de paiement : Par chèque (à l'ordre de « ISPA »)
 En espèces

Je certifie en signant ce document :

- avoir moins de 65 ans
 sollicite pour la première fois la délivrance d'une carte de résident de longue durée

(valable 10 ans) ou d'une carte portant la mention « résident de longue durée - UE »

Fait à : _____ le _____ / _____ / _____

Signature

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour vous inscrire, veuillez envoyer à l'adresse suivante :

Institut Supérieur de Propédeutique d'Amiens
5 rue des Francs-Mûriers
80 000 Amiens

- Le document d'inscription complété et signé
- La photocopie d'une pièce d'identité
- Votre règlement (chèque ou espèces)
- 1 **enveloppe timbrée « Prêt à poster » (20g)** libellée à votre adresse

personnelle

- 1 **enveloppe format A4 timbrée « prêt à poster » (100g)** libellée à votre

adresse personnelle

Votre inscription sera enregistrée dès lors que nous serons en possession de **tous les documents demandés**, dans la limite des places disponibles par session. En cas de session déjà complète, votre dossier vous sera renvoyé par courrier à votre adresse.

Votre **convocation** aux épreuves vous sera envoyée par courrier postal et/ou par mail dans un délai de 10 jours après la clôture des inscriptions.

Vous pouvez annuler votre inscription jusqu'à 3 jours avant la date de session, passé ce délai, **si vous ne vous présentez pas à l'examen, vous ne serez pas remboursé(e)**. En cas d'impossibilité majeure, un report sur la session suivante (hors des 30 jours obligatoires de délai entre chaque inscription) pourra être accepté **si un justificatif d'absence est fourni** à l'établissement dans les 3 jours suivants la session (maladie : certificat médical ; difficultés de transport : retard ou grève).

Si toutefois le nombre d'inscrits est inférieur à 4 personnes, l'ISPA se réserve le droit d'annuler la session.

Le règlement est à fournir lors de l'inscription. Si le règlement n'est pas fourni, nous nous verrons dans l'obligation de ne pas prendre en compte votre inscription. Le règlement sera par ailleurs encaissé quelques jours avant l'examen.

En signant le document, vous vous engagez à respecter ces engagements.